



Association
Sécurité Est Lausannois

Comité de direction
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Préavis **N°3 - 2014** du Comité de direction au Conseil intercommunal

**Crédit complémentaire pour le
remplacement d'un véhicule de police**

Responsabilité du dossier :

- **Gil Reichen, président du Comité de direction**

Pully, le 29.04.2014

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, du règlement sur la comptabilité des communes, des statuts de l'Association, le Comité de direction de l'Association Sécurité Est Lausannois a l'honneur de vous soumettre, ci-après, une demande d'octroi de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2014 en relation avec le remplacement d'un véhicule de police.

1. INTRODUCTION

Le Corps de police dispose d'un parc automobile composé de 16 engins comprenant :

Types :

3 véhicules d'intervention
1 fourgon « Police »
1 véhicule banalisé avec moyens prioritaires
1 véhicule banalisé
1 fourgon signalisation
2 motos « Police »
4 scooters banalisés
3 vélos « Police »

Affectations :

(Police-secours – unité Proximité)
(Police-secours – matériel - accident)
(ASP¹ – Police-secours)
(unité Prévention – unité Proximité)
(cellule de la signalisation)
(Police-secours)
(ASP – unité Proximité)
(Police-secours)

En tenant compte de l'effectif des policiers et des assistants de sécurité publique engagés simultanément sur le terrain (entre 7 et 10), de l'étendue du secteur d'intervention ainsi que des périodes d'indisponibilités des véhicules dues aux contrôles périodiques, réparations techniques et de carrosserie, notre parc automobile correspond à nos besoins. Toutefois, il a été constaté que toute absence prolongée d'un véhicule automobile peut perturber la planification des patrouilles d'intervention et de proximité.

2. EXPOSÉ DU PROBLÈME

Le lundi 13 janvier 2014, vers 1600, notre véhicule d'intervention Ramu 103, de marque Hyundai, a pris feu alors qu'il circulait sur la commune de Savigny. Ses occupants ont tenté d'éteindre le sinistre au moyen d'un extincteur, ceci dans l'attente des services du feu.

Au terme de l'intervention, notre véhicule a été remorqué au garage, endroit où il a été constaté qu'il avait subi un dommage total et qu'il était hors d'usage.

¹ ASP = Assistant Sécurité Publique

3. VEHICULE SINISTRE

Le véhicule Hyundai a été acquis en juin 2003 par la commune de Belmont-sur-Lausanne pour un montant de CHF 44'463.00, tout équipé. En 2006, ne disposant plus de policiers communaux, la sécurité publique étant assurée sous couvert d'une convention par la Police intercommunale de Pully, la commune de Belmont a vendu cet engin à la Ville de Pully pour la somme de CHF 25'000.00.

Agé de plus de 10 ans, ce véhicule présentait au compteur 110'074 km parcourus. Malgré cela, tant son moteur que sa carrosserie nous semblaient en bon état, raison pour laquelle il n'a pas été prévu de le renouveler cette année et aucun montant n'a été budgétisé pour cela.

Equipé d'un dispositif 4x4 permanent, ce SUV était principalement utilisé par nos spécialistes de la proximité oeuvrant dans les hauts de notre secteur d'intervention (les Monts-de-Pully, Savigny et Belmont). En leur absence, cet engin servait de moyen de patrouille pour notre maître-chien et finalement comme moyen d'intervention en cas d'indisponibilité de nos deux véhicules d'intervention de marque Skoda.

L'absence prolongée d'un tel véhicule peut porter préjudice dans l'accomplissement des missions générales de police-secours et de l'unité de proximité. De plus, nous ne sommes pas à l'abri d'une éventuelle indisponibilité prolongée d'un autre véhicule d'intervention (panne, accident), engendrant par là des conséquences notables pour notre organisation policière.

Après le sinistre, la voiture d'intervention a été examinée par un expert, mandaté par notre compagnie d'assurances la Vaudoise Générale. Vu l'importance des dégâts, l'expert a conclu que la réparation ne pouvait être prise en considération. L'indemnité calculée selon le principe de la valeur de base majorée, se présente comme suit :

Valeur de base	CHF	6'937.00
Majoration de 20 % du prix catalogue (CHF 38'540.00)	CHF	7'708.00
Total en notre faveur	CHF	14'645.00

4. VEHICULE DE REMPLACEMENT

L'article 8 du Règlement de fonctionnement du Comité de direction de l'Association Sécurité Est Lausannois stipule « *Le Comité de direction est seul compétent pour décider, dans le cadre du budget, l'engagement de toute dépense supérieure à CHF 15'000.00 ; en outre le Comité de direction peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à CHF 50'000.00 par cas, la justification de la dépense étant incluse ultérieurement dans une demande crédit complémentaire* ».

Au vu des raisons invoquées ci-dessus, le Commandement de Police Est Lausannois a proposé au Comité de direction, lors de la séance du 4 février 2014, d'appliquer l'article 8 dudit règlement pour l'acquisition d'un nouveau véhicule d'intervention en remplacement de notre Hyundai.

Choix du véhicule :

En tenant compte du montant disponible et de l'usage principal de ce véhicule (patrouilles de proximité dans les hauts de notre secteur d'intervention, patrouilles canines) nous nous

sommes principalement penchés sur un SUV 4x4 permanente à l'instar des véhicules utilisés par la Gendarmerie vaudoise et le SMUR.

Trois modèles ont été étudiés à savoir :

Proposition	Modèle	Prix net
1	Subaru Forester 2.0	CHF 34'959.00
2	Mitsubishi Outlander 2.2	CHF 36'790.00
3	Mitsubishi ASX 2.2	CHF 30'586.00

Pour des raisons budgétaires, nous avons retenu dans un premier temps les propositions 1 et 3. La Mitsubishi ASX présentant un volume bien inférieur à la Subaru Forester, c'est ce dernier véhicule que nous avons retenu.

Les recherches entreprises par la suite nous ont permis de trouver un concessionnaire qui nous a proposé un véhicule similaire, pour un montant de **CHF 30'440.00**.

Au prix du véhicule, il y a lieu de rajouter :

Dispositif technique (CHF 14'239.80).

- Rampe – sirène.
- Feux de calandre LED bleu.
- Système de commande.
- Enregistreur fin de parcours (RAG).
- Installation radio.
- Revêtement des sièges.

Balisage « Police » (CHF 1'177.20.00).

Capteurs pare-chocs arrière (CHF 486.00).

En résumé, le prix total du véhicule proposé est de :

Véhicule	CHF	30'440.00
Dispositif technique	CHF	14'239.80
Balisage « Police »	CHF	1'177.20
Capteurs pare-chocs arrière	CHF	486.00
Coût intermédiaire (TVA comprise)	CHF	46'343.00
./. le remboursement de l'assurance	CHF	14'645.00
Coût total du véhicule:	CHF	31'698.00

5. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité Est lausannois»**

1. vu le préavis No 3 - 2014 du Comité de direction du 29 avril 2014,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

décide

1. d'accorder au Comité de direction de l'Association Sécurité Est Lausannois un crédit complémentaire au budget 2014 représentant au total une augmentation des charges de CHF 31'698.00,
2. le financement des charges nettes complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie ordinaire.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 8 mai 2014.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



G. Reichen



Le secrétaire



D-H Weber